

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



# LYSTER

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ÉRABLE MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL  
Siège #2 - DAVE BOISSONNEAULT  
Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
Siège #4 - BENOIT JALBERT  
Siège #5 - YVES BOISSONNEAULT  
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Labrecque. Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2018-10-192

#### 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

##### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

##### 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

##### 4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

###### 4.1 - Séance ordinaire du 10 septembre 2018

##### 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

###### 5.1 - Présentation des comptes

###### 5.2 - Adoption du Règlement 358 Code d'éthique et de déontologie des employés

###### 5.3 - Approbation programmation modifiée TECQ

###### 5.4 - Adoption du deuxième projet de Règlement 359 sur les usages conditionnels

###### 5.5 - Heures d'ouverture du bureau municipal

###### 5.6 - Formation pour la directrice générale adjointe

###### 5.7 - Demande d'autorisation modifiée pour l'agrandissement du Camping Tropical inc.

##### 6 - TRANSPORT

###### 6.1 - Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA)

###### 6.2 - Réfection Route Turgeon

##### 7 - HYGIÈNE DU MILIEU

###### 7.1 - Mandat pour un relevé topographique - prolongement rue des Bouleaux

###### 7.2 - Mandat pour les plans et devis - développement commercial/industriel (St-Pierre/Laurier/Industrielle)

###### 7.3 - Mandat pour un plan directeur - développement résidentiel et industriel

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



# **LYSTER**

### **8 - LOISIRS ET CULTURE**

**8.1 - Promotion dans le carnet moto 2019-2020**

**8.2 - Mandat à André Lemieux, arpenteur**

**8.3 - Corporation des loisirs de Lyster**

**8.4 - Demande de commandite tournoi d'hockey au profit de l'Envol**

### **9 - AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT**

**9.1 - Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

**9.2 - Demande de dérogation mineure 2440 rue Préfontaine**

**9.3 - Manoeuvre en aménagements paysagers**

### **10 - CORRESPONDANCE**

**10.1 - Bordereau des correspondances**

### **11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **12 - VARIA**

**12.1 - Demande de commandite de la troupe de théâtre La Relève**

**12.2 - Demande d'appui pour le projet de distribution de collations scolaires d'ORAPÉ**

### **13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**2018-10-193      3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

### **4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2018-10-194      4.1 - Séance ordinaire du 10 septembre 2018**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 soit adopté.

**ADOPTÉE**

### **5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2018-10-195      5.1 - Présentation des comptes**

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

Chèques numéros 14468 à 14488 :	15 036.20 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	76 075.12 \$
Grand total des paiements :	91 111.32 \$

**ADOPTÉE**

**2018-10-196 5.2 - Adoption du Règlement 358 Code d'éthique et de déontologie des employés**

ATTENDU que l'avis de motion du projet de «Règlement numéro 358 Code d'éthique et de déontologie des employés» a été donné lors de la séance ordinaire du 21 août 2018 et que la présentation et le dépôt du projet a également été faite lors de la même séance ;

ATTENDU que les employés ont été consultés quant au projet de Règlement 358 lors d'une rencontre tenue le 6 septembre 2018 ;

ATTENDU que l'avis public requis pour l'adoption du règlement a été publié le 12 septembre 2018 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le « Règlement numéro 358 Code d'éthique et de déontologie des employés ».

**ADOPTÉE**

**2018-10-197 5.3 - Approbation programmation modifiée TECQ**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



# **LYSTER**

des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

### **ADOPTÉE**

#### **2018-10-198 5.4 - Adoption du deuxième projet de Règlement 359 sur les usages conditionnels**

ATTENDU que l'avis de motion pour le projet de règlement 359 a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 10 septembre 2018 ;

ATTENDU l'avis public de l'assemblée publique de consultation qui a été affiché au bureau municipal et qui a été publié dans l'édition du 19 septembre 2018 du journal de L'Avenir de L'Érable ;

ATTENDU que quelques citoyens étaient présents à l'assemblée publique de consultation tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 19 h à l'Hôtel de Ville ;

ATTENDU que les citoyens présents ont été invités à s'exprimer et qu'aucune question n'a été posée ;

#### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte sans modification le deuxième projet de règlement portant le numéro 359 intitulé « Règlement numéro 359 sur les usages conditionnels ».

### **ADOPTÉE**

#### **2018-10-199 5.5 - Heures d'ouverture du bureau municipal**

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes à partir du 9 octobre 2018, et ceci, pour une durée indéterminée :

Lundi, jeudi : 9 h à 16 h  
Mardi, mercredi : 9 h à 17 h  
Vendredi : 9 h à 13 h

### **ADOPTÉE**

#### **2018-10-200 5.6 - Formation pour la directrice générale adjointe**

#### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



QUE le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à participer à une formation en ligne offertes par PG Solutions sur les changements apportés aux normes du travail au coût de 200.00\$ plus taxes. Les frais d'inscription seront puisés au poste Formation (02 13000 454).

**ADOPTÉE**

**2018-10-201**

**5.7 - Demande d'autorisation modifiée pour l'agrandissement du Camping Tropical inc.**

ATTENDU QUE comme l'indique le compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec du 2 mai 2017 au dossier 411987, la demande visait l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit l'agrandissement du terrain de camping, d'une superficie approximative de 5,2 hectares, soit une parcelle de terrain de 1,2 hectare, correspondant à une partie du lot 1403 et une seconde parcelle de 4 hectares, correspondant à une partie des lots 1401 et 1401-1 du cadastre du Canton d'Inverness, circonscription foncière d'Arthabaska ;

ATTENDU QU'en date du 4 avril 2016, la Municipalité a appuyé la demande par sa résolution numéro 096-04-2016 ;

ATTENDU QUE les lots du Camping Tropical inc. sont maintenant connus comme étant le lot 5 834 113 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QU'à la suite d'une visite de terrain réalisée par l'ingénieur forestier Daniel Beaudoin, s'est ajouté à la demande, le secteur 3 qui est localisé à l'extérieur du secteur 2 et qui a été analysé pour connaître le potentiel acéricole de cette parcelle d'une superficie évaluée à 0,85 hectare ;

ATTENDU QUE selon l'ingénieur forestier Daniel Beaudoin, il s'agit d'un secteur qui n'est pas rentable à exploiter pour la production acéricole compte tenu du faible nombre d'entailles disponibles, de la forte proportion de résineux et que sa topographie fait en sorte qu'il est environ 50 pieds plus bas que l'érablière exploitée par le voisin ;

ATTENDU QUE ce secteur qui pourrait être utilisé pour l'agrandissement du camping, n'aura pas d'impact négatif sur l'utilisation ou les possibilités d'utilisation acéricole du massif d'érables ;

ATTENDU QU'en date du 16 janvier 2017, la Municipalité a appuyé la demande amendée par sa résolution numéro 019-01-2017, laquelle faisait référence au plan de l'arpenteur André Lemieux (dossier 1402, minute 1859) dans lequel est illustrée une bande de protection de 20 mètres près des Chutes du Sault-Rouge et de 30 mètres à partir de la ligne de propriété du côté Est, tel que recommandé par la MRC de L'Érable et la municipalité, et que la municipalité souhaite le maintien de cette bande de protection ;

ATTENDU QUE la demande modifiée est conforme avec le règlement de zonage ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

D'APPUYER la présente demande et de recommander à la COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC d'y faire droit.

**6 - TRANSPORT**

**2018-10-202**

**6.1 - Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PPA)**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 25 000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

**2018-10-203      6.2 - Réfection Route Turgeon**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la réfection d'une partie de la Route Turgeon sur environ 130 mètres. L'excavation du pavage existant et le remblai sera fait par EMP inc. au coût approximatif de 5 500\$ avant taxes et l'asphalte par Pavage Lagacé et Frères pour un montant de 19 709.97\$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

**7 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**2018-10-204      7.1 - Mandat pour un relevé topographique - prolongement rue des Bouleaux**

ATTENDU que la municipalité veut prolonger la rue des Bouleaux afin de poursuivre le développement domiciliaire ;

ATTENDU que des relevés doivent être effectués avant l'hiver et avant de procéder à la préparation des plans et devis ;

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la soumission 0034913 de Pluritec pour effectuer les relevés topographiques et topométriques sur environ 280 mètres entre les deux extrémités existantes de la rue des Bouleaux et la mise en plan de l'état de lieux pour une somme de 3 500\$ plus taxes. La somme sera puisée à même le budget de fonctionnement de l'année.

**ADOPTÉE**

**2018-10-205      7.2 - Mandat pour les plans et devis - développement commercial/industriel  
(St-Pierre/Laurier/Industrielle)**

ATTENDU que le conseil municipal veut terminer le prolongement des rues St-Pierre et Laurier et développer les réseaux dans la rue Industrielle pour pouvoir ainsi desservir de nouvelles entreprises ;

ATTENDU que la municipalité a adopté le «Règlement 357 sur la gestion contractuelle» qui lui permet de donner un mandat de gré à gré jusqu'à 101 100\$ ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition 0034912 de Pluritec au montant de 33 500\$ avant taxes pour le développement du parc industriel. La somme sera puisée au surplus accumulé.

**ADOPTÉE**

**2018-10-206**

**7.3 - Mandat pour un plan directeur - développement résidentiel et industriel**

ATTENDU que le conseil municipal veut poursuivre le développement résidentiel via l'aménagement de nouvelles rues comprises entre les rues Charest, des Bouleaux et Beaudoin ;

ATTENDU que la municipalité veut faire préparer un plan directeur de l'ensemble des infrastructures projetées pour les fins de présentation et d'approbation par le MDDELCC ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition 2018602 de Pluritec au montant de 19 800\$ avant taxes pour la réalisation du plan directeur qui servira de base en vue de déposer une demande d'autorisation au MDDELCC pour l'approbation d'un plan quinquennal d'aqueduc et d'égout. La somme sera puisée au surplus accumulé.

**ADOPTÉE**

**8 - LOISIRS ET CULTURE**

**2018-10-207**

**8.1 - Promotion dans le carnet moto 2019-2020**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de participer au Carnet-moto 2019-2020 pour un format de 1/6 de page au coût de 498\$ avant taxes répartis sur deux ans. La somme sera puisée au poste Dons et commandites loisirs (02 70190 999).

**ADOPTÉE**

**2018-10-208**

**8.2 - Mandat à André Lemieux, arpenteur**

ATTENDU que la municipalité a mandaté Groupe Espace Vie pour obtenir des propositions d'aménagements extérieurs à la Gare ;

ATTENDU que l'architecte paysagiste en charge de notre projet requiert un relevé du terrain pour poursuivre ses travaux ;

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate André Lemieux arpenteur pour la réalisation d'un relevé du terrain de la Gare.

**ADOPTÉE**

**2018-10-209**

**8.3 - Corporation des loisirs de Lyster**

ATTENDU la résolution 056-03-2015 par laquelle la municipalité acceptait d'intégrer le bilan financier de la Corporation des loisirs de Lyster à même ses états financiers

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

2014, suite à la dissolution de celle-ci ;

ATTENDU que la dissolution n'a finalement jamais été effectuée ;

ATTENDU que pour diverses raisons, il serait avantageux de la remettre en activité, en modifiant les lettres patentes ;

ATTENDU que la municipalité avait conservé la liquidité de la Corporation dans un compte distinct et que cette somme est toujours disponible ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de remettre à la Corporation des loisirs de Lyster, la liquidité disponible, soit le solde au 31 décembre 2017 de 10 657.79\$ moins les frais bancaires encourus depuis le début de l'année.

QUE les biens récupérés par la municipalité demeureront la propriété de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2018-10-210 8.4 - Demande de commandite tournoi d'hockey au profit de l'Envol**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde un rabais de 70% sur le coût total de la location du Centre des loisirs Desjardins et de la surface glacée pour un tournoi d'hockey qui se déroulera les 9 et 10 novembre 2018 et qui est organisé au profit de l'organisme L'Envol de Victoriaville.

**ADOPTÉE**

**9 - AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT**

**2018-10-211 9.1 - Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

ATTENDU le règlement 100 concernant la création d'un comité consultatif d'urbanisme pour la municipalité ;

ATTENDU que le conseil municipal doit procéder à la nomination des membres du comité pour un mandat de deux ans ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes sur le comité consultatif d'urbanisme de Lyster :

Membre du conseil :	Sylvain Labrecque
Résidents de la municipalité :	Alain Germain
	Yves Boissonneault
	Viateur Fournier
	Éric Laflamme

**ADOPTÉE**

**2018-10-212 9.2 - Demande de dérogation mineure 2440 rue Préfontaine**



Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



# **LYSTER**

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 342, soumise par M. Paul-Martin Labrecque pour l'immeuble situé au 2440 rue Préfontaine ;

ATTENDU que M. Labrecque désire vendre son immeuble et que pour le vendre, une dérogation mineure est demandée pour la marge de recul avant par rapport à la rue qui est de 6.63 mètres, alors que le règlement de zonage indique une marge de recul avant minimum de 7.5 mètres, pour une dérogation de 0,87 mètre ;

ATTENDU qu'après vérification de la demande par le service d'urbanisme de la municipalité, il appert que la dérogation devrait plutôt être accordée par rapport à la projection maximale d'un mur porte-à-faux ;

ATTENDU que l'article 7.1 j) du Règlement de zonage 342 concernant les usages, bâtiments, construction et équipements accessoires autorisés dans toutes les cours est visé par la dérogation mineure ;

ATTENDU que le mur porte-à-faux empiète de 0.87 mètre dans la cour avant alors que le règlement de zonage indique qu'il ne devrait pas excéder 0.75 mètres, pour une dérogation de 0.12 mètre ;

ATTENDU que le conseil a donné audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette dérogation et aucune personne dans la salle n'a exprimé son désaccord avec la présente dérogation ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure de 0.12 mètres du mur porte-à-faux pour la propriété du 2440 rue Préfontaine.

#### **ADOPTÉE**

**2018-10-213**

#### **9.3 - Manœuvre en aménagements paysagers**

### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Madame Annie Isabelle pour effectuer l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité.

QUE la description des responsabilités, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale.

#### **ADOPTÉE**

#### **10 - CORRESPONDANCE**

##### **10.1 - Bordereau des correspondances**

Aucune correspondance.

#### **11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

#### **12 - VARIA**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

**2018-10-214 12.1 - Demande de commandite de la troupe de théâtre La Relève**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve un paiement de 100\$ en appui financier pour spectacle de la troupe de théâtre La Relève qui sera présenté les 8, 9 et 10 novembre prochain. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**2018-10-215 12.2 - Demande d'appui pour le projet de distribution de collations scolaires d'ORAPÉ**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le paiement de 700\$ pour le service des collations scolaires et la Fête de Noël d'ORAPÉ. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**2018-10-216 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 28.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvain Labrecque  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS  
(Code Municipal, article 961)**

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 1<sup>er</sup> octobre 2018.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière